

Royal Veteran Car Club Belgium

& Motor-Eclair Schaerbeek Associated A.S.B.L. - V.Z.W.

Rue Beeckman, 53 1180 BRUSSELS
☎ 02.217.56.30 Fax : 02.219.82.34
Web : www.rvccb.be E-mail : rvccb@rvccb.be
ING : BE38 3101 4396 6072 BIC : BBRUBEBB
N° d'entreprise - 0408.582.608 - Ondernemingsnummer



9 ème RANDONNEE « DEBLOC'BIELLES » SAMEDI 27 AVRIL 2019

Chers amis,

Le 9ème Débloc'Bielles se déroulera comme la tradition qui s'installe dans la région des Hauts-Pays.

Nous sillonerons à nouveau des routes campagnardes en jouant à saute-mouton sur la frontière. Cette organisation, très relax, vous permettra de préparer vos « Ancêtres » et « Vétérans » pour la saison 2019

Le parcours d'environ 85 km a été conçu pour ce type de voiture et moto. Une assistance en cas de panne est prévue.

La randonnée est réservée aux **voitures et motos construites avant 1919** homologuées ou en instance d'homologation au RVCCB (pour nos membres belges).

Clôture des inscriptions: le **20 AVRIL 2019**.

Merci de respecter cette date.

IMPORTANT : l'inscription ne sera effective qu'après réception des droits.

REGLEMENT

Toutes les voitures doivent correspondre aux critères d'admission du RVCCB, être en parfait état de marche et en règle d'immatriculation et d'assurance. Elles doivent posséder un triangle de panne, un rétroviseur, un extincteur, une trousse de secours et un gilet fluorescent. Le comité organisateur se réserve le droit de modifier l'itinéraire et de prendre, à n'importe quel moment, toute disposition d'urgence pour le meilleur déroulement de l'épreuve. Le commissaire général se réserve le droit d'exclure de la randonnée tout participant qui ne se conformerait pas au code de la route ou dont le comportement serait de nature à nuire à l'image de marque du Club. En particulier, la consommation d'alcool, et son abus, sont de sa stricte responsabilité. Chaque participant reste responsable de ses propres objets et de sa voiture. En aucun cas, la responsabilité du Club ou des organisateurs ne pourra être mise en cause à l'occasion de vols, pertes, incendie, dégâts, actes de vandalisme et accident. Le rôle des commissaires de route est de renforcer la signalisation, mais en aucun cas, d'avoir autorité sur la circulation. La plus grande prudence est donc de rigueur tout au long du parcours.

PROGRAMME

ATTENTION : Départ à 8h30

Matin : ± 50 km

Après-midi : ± 40 km

A partir de 07h30 : Rendez-vous sur la place de Cuesmes. Parking des remorques et des voitures.

Café et remise des documents à « L'Embuscade »

08h30 : Départ de la première étape

09h30 : Petit déjeuner campagnard

12h00 : Halte apéritive

13h00 : Point de ravitaillement – Auberge « Le Passe Tout Outre » à Autreppe – tél : 065/75.90.59

14h30 : Départ de la deuxième étape

15h30 : Refroidissement des mécaniques

17h30 : Arrivée sur la place de Cuesmes et.....verre de l'amitié !

INSCRIPTION

comprend :

- * la plaque de voiture numérotée
- * le souvenir
- * le café à « L'Embuscade » - Place de Cuesmes
- * Le petit déjeuner champêtre
- * le déjeuner à l'Auberge « Le Passe tout Outre » (boissons comprises) à Autreppe
- * les arrêts refroidissement des mécaniques
- * le verre de l'amitié à l'arrivée
- * l'assistance technique

Pour le Comité Organisateur :
Philippe BREBANT & Pol SONET

Pour le Conseil d'Administration du R.V.C.C.B. :
Didier LIEGEOIS, Président

**Ci-dessous, bulletin d'inscription à renvoyer, avant le 20 AVRIL 2019 AU PLUS TARD, accompagné des droits, au Secrétariat du RVCCB : 53 rue Beeckmans 1180 BRUXELLES
IIBAN: BE38 3101 4396 6072 - BIC : BBRUBEBB**

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné..... prénom.....
demeurant à..... code postal
rue n° tél. :
fax : GSM e-mail :
participe à la Randonnée « **Débloc'Bielles** » le **Samedi 27 avril 2019**, avec ma voiture / moto :
marque année
plaque châssis moteur
homologuée sous le n° ou en instance d'homologation au RVCCB.

Le signataire du présent bulletin d'inscription dégage les organisateurs du RVCCB de toute responsabilité découlant de sa participation à la 9^e RANDONNEE « DEBLOC'BIELLES » du samedi 27 avril 2019. Il déclare que l'état de son véhicule et les assurances qui le couvrent sont conformes à la législation et aux règlements en vigueur. Il confirme que le véhicule inscrit ci-dessus est assuré durant sa participation à la présente randonnée. Il s'engage en outre, et sous sa seule responsabilité, à respecter toutes les dispositions de la loi relative à la police de la circulation routière et à ses arrêtés royaux d'application

Je verse à l'un des comptes ci-dessus :

- pilote et copilote :	140 €
- pilote seul :	80 €
- motos	75 €
- accompagnant dans voiture ancienne :	65 €
- suiveur en voiture moderne	70 €
	Total : €

=====

Date :

Signature :